



Cuzieu

MAIRIE
42330 CUZIEU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 4 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**LE 13 FÉVRIER À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - ~~Vincent GRANJON~~ - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Vincent GRANJON à Gérard LECLERCQ
Joëlle JULLIEN à Marie-Josée GUBIEN
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

DEMANDE DE SUBVENTION 2023 – DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 octobre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé une convention financière avec le SIVAP pour la réalisation de travaux conjoints assainissement/eaux usées/ eaux pluviales dans le cadre du marché de travaux intitulé « Cuzieu-Remplacement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales- Rue de la Bourgée Froide et Côte du Mulet » pour un montant prévisionnel, à charge de la commune de 409 000 € H.T.

Monsieur le Maire indique que la commune a demandé le règlement des travaux en 2025 au plus tard. Ces travaux seront financés par un emprunt.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR. Monsieur le Maire expose la nécessité de demander une dérogation dans la mesure où le marché de travaux a déjà été signé par le SIVAP car nous sommes dans le cadre de travaux conjoints par mesure d'économies, et compte tenu de l'urgence de la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- ✓ Valide la demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales,
- ✓ Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

La Secrétaire de séance
Ghislaine GARNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

